



COMMUNE D'AUTAFOND

Plan communal des énergies



Version pour enquête publique

Mandataire :

Planair SA
Crêt 108a
CH-2314 La Sagne NE
T 032.933 88 40
F 032.933 88 50
info@planair.ch

20 février 2014

SOMMAIRE

| | | |
|--------------------------------------|---|----|
| 1. | Introduction | 3 |
| 1.1 | Préambule | 3 |
| 1.2 | Approche et démarche..... | 3 |
| 1.3 | Cadres de références..... | 4 |
| 1.4 | Portée et statut | 5 |
| PARTIE 1 : VOLET CONTEXTUEL | | |
| 2. | Portrait de la commune | 6 |
| 2.1 | Situation et présentation | 6 |
| 2.2 | Indicateurs généraux..... | 6 |
| 2.3 | Profil énergétique..... | 8 |
| 2.4 | Organisation et fonctionnement..... | 8 |
| 3. | Etat de la situation | 9 |
| 3.1 | Le développement territorial | 9 |
| 3.2 | Les bâtiments, installations communaux..... | 9 |
| 3.3 | Approvisionnement, dépollution | 10 |
| 3.4 | Mobilité | 11 |
| 3.5 | Organisation interne | 11 |
| 3.6 | Communication, coopération | 12 |
| 4. | Missions..... | 13 |
| PARTIE 2 : VOLET STRATEGIQUE | | |
| 5. | Objectifs spécifiques | 13 |
| 5.1 | Activités communales | 13 |
| 5.2 | Ensemble du territoire communal | 14 |
| 6. | Planification énergétique territoriale..... | 15 |
| PARTIE 3 : VOLET OPERATIONNEL | | |
| 7. | Plan d'actions | 16 |
| 8. | Organisation et mise en œuvre..... | 18 |
| PARTIE 4 : ADOPTION | | |

| Version N° | Date | Auteur | Relecteur | Distribution à |
|------------|------------|-----------------|-----------------|--------------------|
| 01 | 08.10.2013 | Aurélia Vaucher | Jérôme Attinger | Commune d'Autafond |
| 02 | 20.02.2014 | Aurélia Vaucher | Jérôme Attinger | Commune d'Autafond |

1. Introduction

1.1 Préambule

La maîtrise de l'énergie au niveau mondial représente un des défis majeurs du 21^{ème} siècle. La population ne cesse de croître, de même que les besoins en énergie par individu. En Suisse, comme dans la plupart des pays industrialisés, la consommation d'énergie a été multipliée par 5 au cours des 40 dernières années du 20^{ème} siècle et continue de croître. La consommation d'énergie engendre une pollution atmosphérique menaçant l'équilibre climatique global, l'environnement local et la santé de la population.

Les ressources en énergies fossiles du canton de Fribourg sont pratiquement inexistantes. Environ un tiers des besoins en électricité sont, par contre, d'ores et déjà couverts par la production hydraulique indigène et d'importants potentiels en énergies renouvelables ne sont actuellement pas encore exploités.

Les communes ont un rôle clé à jouer dans ce domaine, en concrétisant et en adaptant les lignes directrices définies par la Confédération et les cantons. Les décisions prises aux niveaux local et régional peuvent, en effet, exercer une influence très directe sur la consommation et la production indigène d'énergie. A l'image du Canton, les communes ont, par ailleurs, un important rôle d'exemplarité à jouer.

La concrétisation d'une politique énergétique résolument tournée vers un développement durable est en outre fréquemment possible sans investissement important. Il suffit parfois de simplifier un règlement pour promouvoir efficacement l'énergie solaire ou de profiter du renouvellement d'installations de chauffage pour développer l'utilisation du bois-énergie local.

1.2 Approche et démarche

La commune d'Autafond a mandaté le bureau d'ingénieurs conseil Planair SA pour la réalisation de son PCEn. Ce dernier s'adresse aux autorités communales, à la Commission d'aménagement du territoire, aux services cantonaux et à toutes les autres personnes qui désirent s'informer de manière détaillée sur l'évolution des activités de la politique énergétique de la commune.

Sa structure reprend les exigences cantonales en termes de planification locale, exposées dans le « guide pour l'aménagement local », publié par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions du canton de Fribourg en date du 10 janvier 2003.

Selon les exigences cantonales le rapport doit se structurer en trois phases distinctes :

- Le **volet contextuel** dresse un état de la situation selon six grands domaines à savoir :
 1. Le développement territorial,
 2. Les bâtiments, installations communaux,
 3. L'approvisionnement, dépollution,
 4. La mobilité,
 5. L'organisation interne,
 6. La communication, coopération.

Cette première phase évalue les actions déjà menées par la commune en matière de politique énergétique ainsi que le potentiel existant pour les différents domaines.

- Le **volet stratégique** définit la stratégie énergétique envisagée par la commune. Il définit la vision énergétique de la commune à l'horizon 10 – 20 ans, les missions à accomplir et des objectifs spécifiques définis pour les 5 à 10 prochaines années. Une planification énergétique territoriale sous forme d'un plan directeur des secteurs énergétique complète cette phase. Celui-ci spatialise les éléments fondamentaux de la planification, notamment les énergies de réseau afin de garantir la prise en compte des aspects liés à l'aménagement du territoire.
- Le **volet opérationnel** expose les éléments pour la mise en œuvre de la politique énergétique. Il contient le plan d'actions et la manière dont s'organise la commune pour gérer et suivre la planification adoptée.

Ces trois volets sont complétés par la Partie 4 qui contient les éléments de l'approbation formelle du PCEn par les autorités communales.

1.3 Cadres de références

1.3.1 NIVEAU FEDERAL

Les objectifs fixés par le programme **SuisseEnergie** se fondent sur la constitution fédérale, sur les lois sur l'énergie et le CO₂ et sur les obligations contractées par la Suisse dans le cadre de la convention internationale sur le climat.

L'objectif principal à long terme de la Confédération est la Société à **2000 watts**. Globalement, il s'agit d'atteindre une diminution de la consommation d'énergie primaire d'un facteur 3 et de réduire l'émission de CO₂ à une tonne par habitant par année ainsi qu'une sortie du nucléaire dans les prochaines décennies.

Pour ce faire et d'ici 2020, le Conseil fédéral a approuvé deux plans d'action, l'un sur **l'efficacité énergétique** et l'autre sur les **énergies renouvelables**. Ces plans doivent permettre de réduire la consommation d'énergies fossiles de 20%, d'augmenter la part des énergies renouvelables à la consommation énergétique globale de 50% et de limiter l'accroissement de la consommation électrique entre 2010 et 2020 à 5% au maximum. Les plans d'action prévoient en outre une stabilisation de la consommation électrique après 2020. Ils se composent d'une combinaison pragmatique de mesures qui se complètent et se renforcent. Le paquet allie des mesures incitatives, des mesures promotionnelles directes ainsi que des prescriptions et des normes minimales.¹

1.3.2 NIVEAU CANTONAL

Le canton de Fribourg, par son Service de l'énergie (SdE), assure le rôle de relais de SuisseEnergie. Selon la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie et le règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie (REn), l'Etat entend :

- assurer une production et une distribution de l'énergie économiques, compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement,
- promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie,
- encourager le recours aux énergies renouvelables,
- favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

¹ <http://www.bfe.admin.ch/index.html?lang=fr>

La politique énergétique cantonale est inscrite dans le **Plan sectoriel de l'énergie** (2002) qui sert de base au thème "énergie" du **Plan directeur cantonal** (2002). Ces deux plans constituent les instruments de planification énergétique au niveau cantonal.

Plus récemment², conscient de ses responsabilités envers les générations actuelles et futures sur les questions énergétiques essentielles, le Conseil d'Etat a fait de l'énergie l'un des thèmes centraux de son programme. Sur la base d'un rapport circonstancié, il propose une stratégie ambitieuse en matière de consommation et d'approvisionnement énergétique pour les années futures. Celle-ci vise, dans une première phase, à atteindre les objectifs d'une société à « 4'000 watts » à l'horizon 2030, en vue de la société à « 2'000 watts » en 2100. Dans ce cadre, il s'agit tout d'abord d'établir une évaluation des potentiels d'économie d'énergie dans l'ensemble des domaines concernés (chaleur, électricité, mobilité), puis, de se pencher sur les potentiels de développement de la production des énergies renouvelables (bois, biomasse, éolien, photovoltaïque, etc.). Ainsi, le Conseil d'Etat propose une série de mesures propres à favoriser ces énergies dans la production de chaleur et d'électricité indigène.

S'agissant de la mise en œuvre, le gouvernement pose tout d'abord le principe de l'exemplarité de l'Etat et des communes, notamment en ce qui concerne l'assainissement des immeubles. Il prévoit également des mesures d'incitation à l'utilisation des énergies renouvelables et des véhicules à faible consommation, ainsi que des mesures de formation et d'information.

Avec sa nouvelle stratégie, le canton de Fribourg se dote d'une vision ambitieuse et résolument moderne dans le domaine de l'utilisation et de l'approvisionnement à moyen et long terme de l'énergie. Cette stratégie, propre à répondre aux défis actuels et futurs de notre société, s'inscrit dans un souci de développement durable, en assurant un approvisionnement conforme aux besoins de la population et de l'économie, tout en tenant compte de la question climatique. Ce faisant, le Conseil d'Etat entend persévérer dans une politique énergétique efficace et respectueuse de l'environnement, laquelle permettra au canton de poursuivre son développement harmonieux dans le futur.

1.4 Portée et statut

Le présent PCEn de la Commune d'Autafond, une fois adopté par le Conseil communal permet à la commune de satisfaire l'obligation légale de disposer d'un tel document, au sens défini par la loi du 15 mai 2013 modifiant la loi sur l'énergie (cf. Art. 8). Avec ce document, la Commune d'Autafond dispose d'un outil efficace d'analyse, de gestion, de suivi et de planification.

Le PCEn est un outil de planification. Les volets stratégiques et opérationnels contiennent les éléments du PCEn contraignants pour les autorités. Ils exposent les perspectives de développement de la commune en matière énergétique. C'est la traduction locale des objectifs du programme SuisseEnergie, au niveau national, et du Plan sectoriel de l'énergie et du Plan directeur du canton de Fribourg, au niveau cantonal. Concrètement, ils définissent clairement des objectifs tangibles pour le développement énergétique durable de la commune.

² <http://www.fr.ch/sde/fr/pub/index.cfm>

PARTIE 1 : VOLET CONTEXTUEL

2. Portrait de la commune

2.1 Situation et présentation

La Commune d'Autafond, située dans le canton de Fribourg, fait partie du district de la Sarine dès 1848. Limitrophe des communes de Belfaux, Chésopelloz, Grolley, Noréaz et Ponthaux, Autafond est à moins de 10 km au nord-ouest de la ville de Fribourg.

L'altitude moyenne de la Commune est de 716 m et sa superficie est de 242 hectares. 66.3% de sa surface est dédiée à l'agriculture et 30% correspond à des surfaces boisées.

La population de la Commune, en déclin depuis les années 1920, compte actuellement 72 habitants. Encore en 1990, la moitié de la population de la Commune travaillait dans le secteur primaire. Autafond, contrairement aux communes environnantes a gardé son caractère rural.

2.2 Indicateurs généraux

| | | |
|--------------------|--------------------|------------------------|
| Type de commune | Communes agricoles | 2000, OFS ³ |
| Nombre d'habitants | 72 | 2012, Commune |

Personnes actives occupées, recensées au lieu de domicile, par secteur économique

(Source : 2000, SStat FR)

| Secteur | Nombre | Pourcentage |
|----------------------|-----------|-------------|
| • Secteur primaire | 16 | 38.1% |
| • Secteur secondaire | 3 | 7.1% |
| • Secteur tertiaire | 17 | 40.5% |
| • Sans indication | 6 | 14.3% |
| <i>Total</i> | <i>42</i> | <i>100%</i> |

Bâtiments et logements

(Source : 2000, SStat FR)

Logements occupés en permanence, par nombre de pièces

| Type de logement | Nombre | Pourcentage |
|---------------------------|-----------|-------------|
| • Logements de 1 pièce | 0 | 0% |
| • Logements de 2 pièces | 0 | 0% |
| • Logements de 3 pièces | 4 | 20% |
| • Logements de 4 pièces | 6 | 30% |
| • Logements de 5 pièces | 3 | 15% |
| • Logements de 6 + pièces | 7 | 35% |
| • Sans indication | 0 | 0% |
| <i>Total</i> | <i>20</i> | <i>100%</i> |

³ http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/raeumliche_typologien/01.html

Plan communal des énergies

Logements par mode d'utilisation

| Type d'occupation | Nombre | Pourcentage |
|-------------------------|--------|-------------|
| • Occupé en permanence | 20 | 100% |
| • Habité temporairement | 0 | 0% |
| • Non occupé | 0 | 0% |

Véhicules

(Source : 2012, SStat FR)

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de voitures de tourisme | 52 |
|--------------------------------|----|

Mobilité**Personnes actives occupées, recensées au lieu de domicile**

(Source : 2000, SStat FR)

| Lieu de travail | Nombre | Pourcentage |
|---|-----------|-------------|
| • Dans la commune de domicile | 19 | 45.2% |
| • Dans une autre commune du canton Fribourg | 19 | 45.2% |
| • Dans un autre canton | 2 | 4.8% |
| • Sans indication | 2 | 4.8% |
| <i>Total</i> | <i>42</i> | <i>100%</i> |

Agriculture et Sylviculture

(Source : 2011, SStat FR)

| | | |
|--------------------------|-------|------|
| Exploitation agricole | Unité | 6 |
| Terres ouvertes, en ares | ares | 6183 |
| Bovins | Unité | 518 |

Indicateurs et ratios de la commune

| | Unité | Ratio |
|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Personnes actives par habitant | Nombre / habitant | 0.55 |
| Voitures légères par habitant | Nombre / habitant | 0.72 ⁴ |

⁴ Pour ce ratio, la source pour le nombre de véhicules est tiré de SStat FR, 2012 et le nombre d'habitants est tiré du site de la Commune (donnée 2012).

2.3 Profil énergétique

| | |
|-------------------------|---|
| Electricité | Groupe E est le distributeur électrique sur le territoire communal |
| Eclairage public | La Commune est propriétaire de son réseau électrique. La gestion et la maintenance est sous-traitée au Groupe E. |
| Eau potable | La Commune n'a pas de réseau d'eau potable. Les habitants de la Commune sont tous alimentés par des citernes privées. |
| Eaux usées | La Commune n'a pas de réseau des eaux usées. Les habitants de la Commune utilisent des fosses septiques ou des stations individuelles. |
| Déchets | SAIDEF récupère les déchets de la Commune. Pour les déchets récupérables, les habitants de la Commune vont à la déchetterie de Belfaux. Les habitants ont leurs propres compostières. |

2.4 Organisation et fonctionnement

Une bonne gestion des questions énergétiques communales est intimement liée à un bon fonctionnement de ses structures internes. Le domaine de l'énergie étant transversal, la mise en œuvre de la politique énergétique communale implique un renforcement de la coordination et de la concertation entre tous les organes de l'administration, notamment entre :

- le Conseil communal, 6 membres et les différents dicastères concernés par la problématique de l'énergie,
- l'Assemblée communale,
- les Commissions, notamment la Commission d'aménagement comprenant 5 membres et dont 3 membres sont issus du Conseil communal,
- l'Administration communale et le personnel communal, dotée actuellement d'un 30% d'équivalent plein-temps.

Les questions énergétiques sont traitées par la commission d'aménagement.

3. Etat de la situation

3.1 Le développement territorial

Le thème du « Développement territorial » permet d'évaluer les aspects touchant la planification énergétique, le développement de l'urbanisation et de la mobilité et le contrôle des constructions.

Les politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'affectation du sol, de logement, d'activités et de mobilité déterminent les grands axes de la consommation d'énergie sur le territoire communal. Dans ce contexte, urbanisation et mobilité doivent être étroitement coordonnées afin de garantir un développement territorial durable.

Etat de la situation :

- dans le cadre de la révision de son plan d'aménagement local (PAL), la Commune élabore un Plan communal des énergies (PCEn) avec vision, objectifs, planification territoriale et programme d'actions selon les exigences du Canton de Fribourg,
- la Commune est en train de réviser son règlement communal d'urbanisme,
- les 2/3 des bâtiments sur le territoire communal sont protégés,
- le développement urbanistique sur le territoire communal est très limité.

Potentiel de développement :

- de par sa structure, il n'existe quasi aucun potentiel au niveau du développement territorial qui est très limité dans les prochaines années,
- la densité énergétique est très faible de par un habitat très dispersé.

3.2 Les bâtiments, installations communaux

Le thème des « Bâtiments et installations communaux » permet d'évaluer, pour les bâtiments publics, la gestion de l'énergie et de l'eau, l'efficacité énergétique et l'exemplarité notamment en termes d'énergies renouvelables (chaleur et électricité) et la performance de l'éclairage public.

Etat de la situation

- la Commune ne possède pas de bâtiments communaux,
- seuls trois lampadaires avec des lampes à mercure constituent l'éclairage public de la Commune, la commune effectue déjà de l'extinction nocturne,
- la commune consomme le mix énergétique standard du Groupe E.

Potentiel de développement

- remplacement des lampes à mercure,
- améliorer la qualité de l'électricité consommée par les installations communales.

3.3 Approvisionnement, dépollution

Le thème de « Approvisionnement et de la dépollution » permet d'évaluer les relations avec les distributeurs (si la commune ne l'est pas elle-même), l'état de la mise en œuvre des zones d'approvisionnement, les produits et les structures tarifaires, le potentiel de production de chaleur au niveau local, l'efficacité de l'approvisionnement en eau et de l'épuration des eaux usées, les mesures d'économies d'eau et les potentiels de valorisation énergétiques des déchets.

En effet, sur tout territoire urbanisé, il y a distribution et/ou production locale d'énergie aux habitants et aux différents acteurs économiques. La distribution d'énergie concerne essentiellement les énergies de réseau parmi lesquelles on peut distinguer, la chaleur, le gaz et l'électricité.

Etat de la situation

- le Groupe E est en charge de l'approvisionnement électrique sur le territoire communal,
- la centrale biogaz de Belfaux permet de valoriser une partie des déchets des exploitations agricoles de la commune,
- surface de 1'700 m² de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une ferme (avec RPC),
- la gestion des ordures ménagères est effectuée par le SAIDF et elles sont valorisées sur le FRICAD,
- environ 50% des bâtiments sur le territoire communal sont chauffés avec des énergies renouvelables (bois et PAC), les autres 50% sont chauffés au mazout,
- les déchets verts sont valorisés par les habitants qui font leur propre compost,
- les forêts communales sont exploitées par la corporation forestière de la Sonnaz,
- il n'existe ni réseau d'eau potable, ni réseau d'eaux usées sur le territoire communal.

Potentiel de développement

- un projet éolien avec l'implantation de quatre éoliennes de 160 m en forêt sur le territoire de la Commune. Les éoliennes devraient être implantées sur des terrains privés. Si le projet aboutit, une redevance sera alors perçue par la Commune,
- augmenter la consommation d'électricité verte (achat et/ou production) sur l'ensemble du territoire,
- exploiter au maximum les potentiels offerts par les caractéristiques de la commune, à savoir : le bois, le solaire thermique et photovoltaïque,
- un projet pour créer un réseau d'eau potable est en cours d'élaboration. Si ce dernier voit le jour, il faut s'assurer que les citernes existantes sont conservées par les privés pour l'arrosage et pour le bétail.

3.4 Mobilité

Le thème de la « Mobilité » permet d'évaluer la gestion de la mobilité au sein de l'administration communale, la modération du trafic et le stationnement, la mobilité douce, les transports publics et le marché de la mobilité.

La mobilité étant grande consommatrice d'énergie, la commune doit, dans un premier temps, utiliser les instruments de planification pour aller vers une mobilité durable, c'est-à-dire optimiser tous les moyens de déplacement (hiérarchie des réseaux, équipements routiers, transports publics, cheminements piétonniers, itinéraires cyclables, etc.), puis, dans un second temps, réaliser les mesures pertinentes lui permettant d'atteindre cette mobilité durable. Pour aller dans ce sens, il s'agit de privilégier, dans la mesure du possible et pour autant que les conditions cadres locales le permettent, les transports publics et les réseaux d'itinéraires pédestres et cyclables. Dans ce contexte, les mesures prises également au niveau de l'information et des manifestations sont tout aussi importantes.

Etat de la situation

- pas de concept de mobilité au sens large (équipements routiers, chemins piétons, pistes cyclables, zones à trafic réduit),
- un bus scolaire emmène les enfants de la Commune à l'école de Belfaux.

Potentiel de développement

- envisager la mise en zone 30 km/h de la Commune d'Autafond,
- modérer le trafic routier (surtout le trafic de transit).

3.5 Organisation interne

Le thème de « Organisation interne » permet d'évaluer les structures et processus internes de la commune et les ressources humaines et financières pour la mise en œuvre de sa politique énergétique.

La mise à disposition de ressources humaines et financières est une condition fondamentale pour une bonne gestion de l'énergie au niveau communal. Selon sa taille et ses capacités, chaque commune doit trouver la meilleure organisation possible pour un fonctionnement optimum dans ses structures et processus. Il s'agit ainsi, par exemple, de clarifier les compétences, les pouvoirs de décision et les accords sur les prestations dans des documents, notes ou directives. La multiplicité et le besoin de transversalité des différentes tâches demandent à la commune de s'organiser en conséquence, d'avoir les ressources humaines et financières suffisantes, et de mettre à disposition des outils efficaces pour l'analyse, la gestion, le suivi et la planification.

Etat de la situation

- la Commission d'aménagement est en charge des questions relatives à l'énergie,
- les achats du matériel communal se fait selon les principes du développement durable, notamment en achetant du matériel d'occasion.

Potentiel de développement

- définition du budget annuel pour la mise en place du plan d'actions dans le cadre du PCEn,
- suivi du plan d'actions du PCEn.

3.6 Communication, coopération

Le thème de la « communication, coopération », a permis d'évaluer la communication externe (information, manifestations, marketing), la coopération en général (collaborations, groupes de travail), particulière (tissu économique local, autres communes, écoles) et le soutien des activités privées (conseils, encouragements financiers).

En effet, les consommations énergétiques finales d'une commune sont la résultante des consommations des individus, des ménages et des entreprises. De leur comportement et mentalité dépend l'efficacité énergétique globale de la commune. Mais leurs décisions ne sont pas du ressort direct des autorités politiques. Il s'agit donc pour la commune de chercher à impliquer ces acteurs dispersés en stimulant, encourageant et motivant leurs actions. Il s'agit ainsi de privilégier l'information, la communication, la coopération et le dialogue. Mais, pour convaincre les habitants et les acteurs de l'économie, l'exemple de la collectivité est un préalable. L'information passe d'abord par la valeur d'exemple d'une bonne gestion énergétique du patrimoine communal. Par exemple, une campagne d'information et de conseils indique les meilleurs moyens de maîtriser les dépenses énergétiques. L'accent doit être mis sur ce que chacun peut faire au quotidien. Dans le prolongement, la collaboration est aussi indispensable à l'interne de la commune, avec les différents groupes cibles (commerçants, entreprises, groupe de citoyens, associations, etc.) qu'à l'externe avec les autres communes environnantes, par exemple. De même, la création d'un fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables est toujours le bienvenu pour favoriser activement l'utilisation rationnelle de l'énergie et le recours aux énergies renouvelables.

Etat de la situation

- journée d'information dans le cadre scolaire et opération « Coup de balai » en forêt.

Potentiel de développement

- intégrer des informations sur le thème de l'énergie dans le tout-ménage,
- en cas d'aboutissement du projet éolien, créer un fonds visant à financer des projets énergétiques au niveau communal ou régional,
- intégrer une partie « Energie » sur le site Internet de la commune,
- organiser des manifestations en vue d'encourager un comportement responsable,

PARTIE 2 : VOLET STRATEGIQUE

4. Missions

Selon l'objectif du Conseil d'Etat d'atteindre la « Société à 4'000W » à l'horizon 2030, les quatre principales missions pour l'ensemble du territoire de la commune d'Autafond sont de :

1. Réduire les besoins énergétique par une consommation économe, rationnelle et efficace d'électricité et de chaleur sur l'ensemble du territoire,
2. Augmenter la part d'énergies renouvelables dans la consommation finale sur l'ensemble du territoire,
3. Exploiter les potentiels d'énergies renouvelables au niveau communal,
4. Informer, communiquer et soutenir les groupes cibles sur les économies d'énergie et sur l'utilisation et la production d'énergies renouvelables.

La commune d'Autafond s'engage ainsi à accomplir ces missions dans la mesure de ses moyens et des ressources disponibles localement.

5. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques à l'horizon 2020 vont permettre de répondre aux missions décrites au Chapitre 4 décrit précédemment et ceci sous forme de valeurs à atteindre au niveau des activités communales et au niveau de l'ensemble du territoire communal.

5.1 Activités communales

| <i>Efficacité énergétique</i> | <i>Objectifs 2020</i> |
|-------------------------------|---|
| Eclairage public | <ul style="list-style-type: none"> • Assainir l'éclairage public |

| <i>Energies renouvelables</i> | <i>Objectifs 2020</i> |
|-------------------------------|--|
| Electricité renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> • Couvrir 100 % des besoins électriques des installations communales avec du courant certifié. |

| <i>Autres thématiques</i> | <i>Objectifs 2025</i> |
|------------------------------|---|
| Information et communication | <ul style="list-style-type: none"> • Informer et communiquer régulièrement et systématiquement sur les actions de politique énergétique, • Informer et communiquer régulièrement avec les différents publics cibles afin qu'ils adoptent un comportement énergétiquement responsable. |

5.2 Ensemble du territoire communal

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire communal, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés principalement des habitants et des exploitations agricoles. Ces différents groupes cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Etant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée.

| Efficacité énergétique | Objectifs 2020 |
|-----------------------------------|--|
| Bâtiments et urbanisation | <ul style="list-style-type: none"> Encourager des standards énergétiquement efficaces (classe A ou B du CECB⁵) pour toute nouvelle construction de bâtiment sur le territoire communal. |
| Chauffage et eau chaude sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> Encourager l'efficacité énergétique chez les particuliers (température de chauffage, économiseur d'eau chaude sanitaire). |
| Electricité | <ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les appareils ménagers et les luminaires économes. Sensibiliser la population aux économies d'énergies électriques notamment aux consommateurs électriques fantômes. |

| Energies renouvelables | Objectifs 2020 |
|-----------------------------------|---|
| Chauffage et eau chaude sanitaire | <ul style="list-style-type: none"> Encourager et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables pour les particuliers. |
| Electricité renouvelable | <ul style="list-style-type: none"> Encourager et promouvoir la production d'électricité sur le territoire communal (installation de solaire photovoltaïque). Encourager et promouvoir l'achat d'électricité verte et renouvelable par les particuliers. |

⁵ Le CECB[®] est la Certification énergétique cantonale des bâtiments qui indique combien un bâtiment d'habitation, un bâtiment administratif simple ou encore une école, consomme en énergie, lors d'une utilisation standard, en chauffage, en eau chaude sanitaire, en éclairage et en autres consommateurs électriques. Il permet une comparaison avec d'autres bâtiments et propose des mesures d'optimisation. Les classes A et B du CECB assurent que les bâtiments répondent à des exigences énergétiques au dessus des normes légales.

6. Planification énergétique territoriale

La planification énergétique territoriale spatialise les éléments de gestion énergétique ayant une incidence sur le développement territorial. Elle définit des secteurs recouvrant des portions de territoire présentant des caractéristiques semblables en matière d'approvisionnement, distribution ou utilisation de l'énergie.

Les articles 41 al. 1 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) et les articles 5 et 8 de la loi sur l'énergie (LEn) permettent d'intégrer les aspects territoriaux et de délimiter des secteurs énergétiques qui présentent des caractéristiques semblables en matière d'approvisionnement énergétique ou d'utilisation d'énergie. Ces secteurs peuvent être de trois types :

1. **Secteur d'énergie de réseau**, par exemple chauffage urbain avec production de chaleur à bois ou utilisation de rejets de chaleur ou développement du réseau de gaz naturel,
2. **Secteur d'incitation** pour d'autres systèmes de production, et de distribution ou de consommation d'énergie, par exemple, secteur favorable à l'utilisation de pompe à chaleur,
3. **Secteur sans spécification**

Les autorités communales ne souhaitent pas définir de secteur d'énergie de réseau ou de secteur d'incitation.

L'ensemble du territoire de la commune est donc désigné comme « Secteur sans spécification ».

PARTIE 3 : VOLET OPERATIONNEL

7. Plan d'actions

Le plan d'actions contient les actions que la Commune d'Autafond s'engage à réaliser pour une période de quatre ans à compter de son adoption par le Conseil communal, dans le but de concrétiser les missions, les principes directeurs et les objectifs spécifiques.

Le plan d'actions ci-après est l'instrument de travail pour le suivi et le contrôle des activités en cours et la planification des activités futures. C'est un véritable « tableau de bord », destiné à aider la commune dans la gestion et la maîtrise de l'énergie sur son territoire.

| Titre | Mesures | Délai et coûts en CHF | | | |
|--|--|-----------------------|------|------|------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Développement, planification urbaine et régionale | | | | | |
| Mobilité et planification de la circulation | Etudier la possibilité de mettre le village en zone 30 km/h et la possibilité de modérer le trafic de transit. | | | | |
| Conseil énergie-climat pour les constructeurs | Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les propriétaires sur l'efficacité énergétique et sur la production d'énergie renouvelable | | 500 | 0 | 0 |
| Bâtiments de la collectivité et équipements | | | | | |
| Energies renouvelables pour l'électricité | Couvrir 100% de la consommation d'électricité des installations communales par du courant Naturemade Star | | 300 | 300 | 300 |
| Eclairage public | Finaliser l'assainissement de l'éclairage public et mettre en place des solutions économes. | 3'000 | | | |

| | | | | | |
|--|---|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Approvisionnement, dépollution | | | | | |
| Vente d'électricité verte sur le territoire communal | Encourager l'achat d'électricité verte certifiée | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Chaleur et froid issus d'énergies renouvelables sur le territoire communal | Encourager les citoyens à utiliser des énergies renouvelables pour la production de chaleur | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Efficacité énergétique électrique | Distribution de lampes LED + stop stand-by aux 20 ménages du village | | | 300 | 300 |
| Electricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire communal | Suivre le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Electricité issue d'énergies renouvelables sur le territoire communal | Encourager les citoyens à installer des panneaux solaires photovoltaïques | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Organisation interne | | | | | |
| Commission | Formaliser le fonctionnement de la commission de l'aménagement du territoire pour suivre la mise en œuvre et la réalisation du PCEn | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Communication, coopération | | | | | |
| Concept de communication | Etablir un plan de communication simplifié permettant de toucher tous les publics et communiquer régulièrement sur le thème de l'énergie | 500 | 500 | 500 | 500 |
| Concept de communication | Mise en place d'une page internet sur le thème de l'énergie | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Soutien financier | En cas de réalisation du projet éolien, attribution d'une partie des redevances à un fond communal pour soutenir les privés dans la mise en œuvre de mesure d'efficacité énergétique et de production d'énergies renouvelables indigènes. | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total | | 3'500 | 1'800 | 1'100 | 1'100 |

8. Organisation et mise en œuvre

La structure organisationnelle en vue de la mise en œuvre du Plan communal des énergies est exposée ci-dessous.

Les décisions et affaires de politique énergétique sont traitées par le **Conseil communal**, qui applique sa politique énergétique de manière conséquente. Cette dernière a les principales tâches suivantes :

- d'intégrer dans la planification budgétaire les activités fixées par le plan d'actions et les réaliser en fonction des priorités,
- d'adapter les objectifs spécifiques et le plan d'actions selon l'évolution des projets et des capacités humaines et financières,
- d'attribuer, selon ses compétences, les mandats utiles et nécessaires à la conduite des actions qui le nécessitent.

La **Commission d'aménagement du territoire** intervient en tant qu'organe consultatif et de coordination. Dans le respect de son cahier des charges, elle a les principales tâches suivantes :

- d'avoir un point permanent à l'ordre du jour de ses séances pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan communal des énergies,
- de se réunir au moins une fois par année dans le but notamment de contrôler les résultats et adapter le plan d'actions ainsi que les budgets alloués pour les prochaines années,
- de déterminer les besoins de communication interne et externe,
- d'informer régulièrement l'Assemblée communale sur de l'avancement des travaux,
- d'élaborer des concepts et de projets sur mandat du Conseil communal ;
- d'évaluer la nécessité d'adjoindre des mandataires et coordonner les activités découlant des mandats.

Des **mandataires** peuvent être sollicités pour des questions techniques pour réaliser soit des études soit des projets. Ils interviennent chaque fois que cela est jugé nécessaire par le Conseil communal. Dans le cadre de l'attribution de mandats, le cadre légal des marchés publics doit être respecté.

PARTIE 4 : ADOPTION

1. Mis à l'enquête publique

par parution dans la Feuille officielle (FO) n°:

du

2. Adopté par le Conseil communal d'Autafond

dans sa séance du

Le Syndic

Le Secrétaire

3. Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Le

Le Conseiller d'Etat, Directeur

PLANAIR SA; JAR ; La Sagne, 19 mai 2015